

**« ACCORDS COLLECTIFS DE TRAVAIL
APPLICABLES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT
ET DE READAPTATION SOCIALE ET
DANS LES SERVICES D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET
D'INSERTION POUR ADULTES »**

**Avenant n°5 du 6 décembre 2017 au Protocole n°155 du 4 juillet 2014
relatif au régime collectif de complémentaire santé**

ENTRE :

NEXEM

14 rue de la Tombe Issoire – 75014 PARIS

d'une part,

ET

**La FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(CFDT)**

47/49, avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19

La FEDERATION DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (CGT)

Case 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX

La FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FORCE OUVRIÈRE (FO)

7 passage Tenaille - 75014 PARIS

LA FÉDÉRATION NATIONALE SUD SANTE SOCIAUX (SUD)

70, rue Philippe de Girard - 75018 PARIS

d'autre part,

1
C/S BV

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Les Partenaires Sociaux se sont réunis afin de mettre à jour les conditions de couverture prévues par le Protocole n°155 du 4 juillet 2014 relatif au régime collectif de complémentaire santé et ses avenants modificatifs. Conformément à l'article 7.2.6 des Accords Collectifs CHRS le régime de complémentaire santé conventionnel suit l'évolution de la définition des contrats responsables (L 871-1, R 871-1 et R 871-2 du code de la sécurité sociale).

Le présent avenant a pour objet :

1. L'évolution de la garantie concernant les prothèses dentaires remboursées, en introduisant un forfait annuel par bénéficiaire en lieu et place d'une limite à 3 prothèses par an ;
2. Le passage du contrat d'accès aux soins (CAS) à l'OPTAM/OPTAM CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique) conformément aux dispositions de la dernière convention médicale du 25 août 2016. L'ensemble de ces dispositifs sont visés au cahier des charges du contrat responsable défini aux articles L.871-1 et R.871- 1 et -2 du code de la sécurité sociale sous le terme commun de « dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisée ».

Article - 1 – Tableaux de garanties actualisés

BV² *ls*

TABLEAU DE GARANTIES CHRS

Remboursement total dans la limite des Frais Réels inclus remboursement Sécurité sociale (sauf pour les forfaits)

GARANTIES CONVENTIONNELLES	Base	Base + Option 1	BASE + Option 2
FRAIS D'HOSPITALISATION			
Frais de séjour	150%BR Non couvert	250%BR Non couvert	250%BR 90% des FR dans la limite de 200% de la BR reconstituée
Honoraires (signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1))			
Actes de chirurgie (ADC)			
Actes d'anesthésie (ADA)	170% BR	250% BR	250% BR
Actes d'obstétrique (ACO)			
Actes techniques médicaux (ATM)			
Honoraires (non signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1))			
Actes de chirurgie (ADC)			
Actes d'anesthésie (ADA)	150% BR	200% BR	200% BR
Actes d'obstétrique (ACO)			
Actes techniques médicaux (ATM)			
Forfait Hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière par jour:	100% FR limité à 1% PMSS Non couvert	100% FR limité à 2% PMSS Non couvert	100% FR limité à 2% PMSS 100% FR limité à 3% PMSS
Personne accompagnante par jour:	100% FR limité à 1% PMSS Non couvert	100% FR limité à 1% PMSS Non couvert	100% FR limité à 1% PMSS 100% FR limité à 1,5% PMSS

GARANTIES CONVENTIONNELLES	Base	Base + Option 1	BASE + Option 2
FRAIS MEDICAUX			
Consultation - visites : Généralistes signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1)	100% BR	140% BR	220% BR
Consultation - visites : Généralistes Non signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1)	100% BR	120% BR	200% BR
Consultation - visites : Spécialistes signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1)	170% BR	190% BR	300% BR
Consultation - visites : Spécialistes Non signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1)	150%BR	170%BR	200%BR
Médecine douce (acupuncture, ostéopathie, chiropractie, psychomotricien, diététicien, étio-pathie, psychologues)	Non couvert	25€/séance dans la limite de 3 séances par an/bénéficiaire	50€/séance dans la limite de 5 séances par an/bénéficiaire
Pharmacie	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale (Ss)	Non couvert	Non couvert	1,5% PMSS par an et par bénéficiaire
Analyses et examens de biologie	100% BR	100% BR	175% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	175% BR
Actes de petite chirurgie (ADC) et actes techniques médicaux (ATM) signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1)	145% BR	145% BR	220% BR
Actes de petite chirurgie (ADC) et actes techniques médicaux (ATM) non signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1)	125% BR	125% BR	200% BR
Radiologie, actes d'imagerie médicale (ADI) et actes d'échographie (ADE) signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1)	100% BR	100% BR	195%BR
Radiologie, actes d'imagerie médicale (ADI) et actes d'échographie (ADE) non signataires OPTAM(1)/OPTAM CO(1)	100% BR	100% BR	175%BR
Orthopédie et autres prothèses	150% BR	150% BR	250% BR
Prothèses auditives	100% BR	100% BR + 10% du PMSS par oreille 2 oreilles par an max	100% BR + 20% du PMSS par oreille 2 oreilles par an max
Transport accepté par la Ss	100% BR	100% BR	100% BR

(1) : « OPTAM / OPTAM-CO » : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique. Elles remplacent, à compter du 1er janvier 2017, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS). Les garanties concernées visent toutefois l'ensemble des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée mentionnées à l'article L.871-1 du code de la sécurité sociale, y compris le CAS durant sa période provisoire de coexistence avec l'OPTAM / l'OPTAM-CO.



GARANTIES CONVENTIONNELLES	Base	Base + Option 1	BASE + Option 2
DENTAIRE			
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Orthodontie :	200%BR Non couvert	200%BR Non couvert	300% BR 250% BR
Prothèses dentaires non remboursées par la Ss	Acceptée par la Ss Refusée par la Ss Non couvert	Non couvert	12% PMSS par an et par bénéficiaire
Parodontologie	Non couvert	Non couvert	5% PMSS par an et par bénéficiaire
Implantologie	Non couvert	Non couvert	12% PMSS par an et par bénéficiaire
Prothèses dentaires remboursées par la Ss :			
dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)	200% BR	300% BR	400% BR
dents de fond de bouche	150% BR	200% BR	300% BR
Inlays-core	150% BR	250% BR	330% BR
	Dans la limite de 900 € par an et par bénéficiaire (2)	Dans la limite de 1 050 € par an et par bénéficiaire (2)	Dans la limite de 1 450 € par an et par bénéficiaire (2)

BR : base de remboursement de la Sécurité sociale

FR : frais réels

TM : ticket modérateur

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale

Dans le cadre du contrat responsable, pour les honoraires des praticiens non conventionnés, le ticket modérateur est systématiquement couvert.

(2) Au-delà de ce forfait annuel, la garantie qui s'applique est de 125% BR pour chaque acte conformément au décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014.

GARANTIES CONVENTIONNELLES	Base	Base + Option 1	BASE + Option 2
OPTIQUE			
Conformément au décret n°204-1374 du 18 novembre 2014, le remboursement du renouvellement d'un équipement optique, composé de deux verres et d'une monture, n'est possible qu'au-delà d'un délai de 24 mois suivant l'acquisition du précédent équipement pour les adultes, ce délai est ramené à 12 mois pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue médicalement constatée.			
Verres	Grille optique 1	Grille optique 2	Grille optique 3
Lentilles prescrites (acceptées, refusées, jetables)	2% PMSS	5% PMSS	9% PMSS
Chirurgie réfractive	Non couvert	Non couvert	10% PMSS
Monture adulte	Grille optique 1	Grille optique 2	Grille optique 3
Monture enfant	Grille optique 1	Grille optique 2	Grille optique 3
ACTES DE PREVENTION			
Tous les actes des contrats responsables	100% BR	100% BR	100% BR
Patch anti-tabac	Non couvert	2% PMSS par an et par bénéficiaire	4% PMSS par an et par bénéficiaire
ACTES DIVERS			
Ostéodensitométrie osseuse	Non couvert	Non couvert	100 € par an et par bénéficiaire
Cures thermales acceptées par la Ss	Non couvert	5% PMSS par an et par bénéficiaire	10% PMSS par an et par bénéficiaire


 BV

Grille n°1	mineurs < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	55,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	75,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	75,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	100,00 €	
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	95,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	125,00 €	
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	65,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	85,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	85,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	110,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	105,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	135,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	125,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	150,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	115,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	160,00 €	
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	135,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	175,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	145,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	180,00 €	
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	165,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	200,00 €	
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	90,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	130,00 €	

OS BV

Grille n°2	Mineurs < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	60,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	90,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	80,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	110,00 €	
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	100,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	130,00 €	
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	70,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	100,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	90,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	120,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	110,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	140,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	130,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	160,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	120,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	180,00 €	
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	140,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	200,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	150,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	210,00 €	
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	170,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	230,00 €	
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €	


 BV

Grille n°3	Mineurs < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874		12,04 €	7,22 €	85,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	125,00 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441		26,68 €	16,01 €	105,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	145,00 €
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854		44,97 €	26,98 €	125,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	165,00 €
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413		14,94 €	8,96 €	95,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	135,00 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953		36,28 €	21,77 €	115,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	155,00 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385		27,90 €	16,74 €	135,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	175,00 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036		46,50 €	27,90 €	155,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	195,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245		39,18 €	23,51 €	170,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	250,00 €
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792		43,30 €	25,98 €	190,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	270,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221		43,60 €	26,16 €	200,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	280,00 €
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660		66,62 €	39,97 €	220,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	300,00 €
Monture	2210546		30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €

Dans les deux grilles, les remboursements assureurs s'entendent par verre

Article - 2 – Date d'effet

Le présent avenant est applicable au plus tard le 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son agrément, conformément à l'article L. 314-6 du code de l'action sociale et des familles.

Fait à Paris, le 6 décembre 2017

**ORGANISATIONS SYNDICALES
DE SALARIES**

**ORGANISATION PROFESSIONNELLE
D'EMPLOYEURS**

LA FEDERATION NATIONALE DES SERVICES
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (CFDT)

B. VITEL



NEXEM



LA FEDERATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (CGT)

LA FEDERATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE (CGT-FO)

LA FEDERATION NATIONALE SUD SANTÉ SOCIAUX (SUD)